

**Territoires, efficacité et simplicité****P4****Agir pour le développement et le rayonnement du sport****S103**

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-4 et L4221-1 et suivants,

**VU** le Code du sport,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,

**VU** la délibération du Conseil régional du 21 et 22 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 et notamment son programme S103 « Agir pour le développement et le rayonnement du sport »,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe l'Ecologie Ensemble pour un « région Pays de la Loire Tour » en cohérence avec ses objectifs de responsabilité environnementale.

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les conventions conclues avec la Ville-Agglomération de Saumur, la Ville de Saint Jean de Monts, la Ville de Fontenay Le Comte et la Communauté de communes du Pays Fontenay Vendée, les Départements de la Mayenne et de la Vendée présentées en annexes 1,2,3,4 et 5,

D'AUTORISER

la Présidente à les signer,

D'APPROUVER

la convention-type de parrainage présentée en annexe 6,

D'APPROUVER

la liste des parrains et des montants afférents tels que présentés en annexe 7,

D'AUTORISER

la Présidente à accepter les modifications éventuelles sollicitées par les parrains sur ces conventions dès lors qu'elles ne modifient pas le montant du parrainage,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention avec chaque parrain,

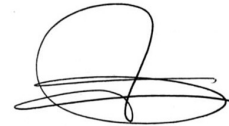
DE PRENDRE ACTE

que les dépenses et les recettes associées à cet évènement sont assujetties à la TVA,

DE PRENDRE ACTE

que les parrainages en nature feront l'objet de marchés publics.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Raymond DE MALHERBE

Ces élus ne prennent pas part au vote : Gaëlle ROUGERON, André MARTIN, Ludovic HOCBON, Philippe HENRY, Eric TOURON.

REÇU le 29/03/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs